

**ANALYSES REQUISES OU RECOMMANDEES
lors des mouvements de bovins**

17/01/2020

	Veau < 6 semaines	Bovin de 6 semaines à 24 mois	Bovin de plus de 24 mois
BRUCELLOSE	Pas d'analyse		Test requis seulement si durée transport supérieure à 6 jours
TUBERCULOSE	Pas d'analyse	Test OBLIGATOIRE si durée transport supérieure à 6 jours quel que soit le département d'origine et si le dernier test réalisé date de plus de 4 mois avant la vente Test systématiquement recommandé par GDS Bretagne si le département d'origine est en prophylaxie annuelle ou bisannuelle ou à risque Tuberculose (1) quand bien même la durée du transport est inférieure ou égale à 6 jours, et si le dernier test réalisé date de plus de 4 mois avant la vente	
IBR	<p>Si dérogation IBR recevable : bovin en zone épidémiologiquement favorable (Bretagne, 14 Calavados, 25 Doubs, 26 Drôme, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre, 41 Loir-et-Cher, 43 Haute-Loire, 50 Manche, 57 Moselle) avec appellation "IBR indemne", transport inférieur ou égal à 6 jours, par transporteur habilité ou bovin avec appellation "indemne IBR" et transport sans rupture de charge ni mélange d'animaux avec ceux d'un autre cheptel : pas d'analyse</p> <p>Si bovin avec appellation "indemne IBR" mais ne bénéficiant pas de la dérogation IBR : sérologie requise dans les 15 à 30 jours suivant l'introduction chez l'acheteur.</p> <p>Si bovin sans appellation "indemne IBR" : une sérologie chez le vendeur requise dans les 15 jours précédant le départ, plus une seconde sérologie entre 15 et 30 jours suivant l'introduction chez l'acheteur</p>		
VARRON	Attestation de traitement varron requise si ASDA sans mention "cheptel assaini en varron" ou "cheptel indemne de varron"		
BVD (2)	<p>PCR mélange recommandée si le bovin n'a pas l'appellation "BVD Bovin non IPI"</p> <p>Cas des mâles reproducteurs (bovins âgés de plus de 6 mois destinés à la reproduction) et des femelles gestantes depuis plus de 6 mois : sérologie recommandée (en plus de l'appellation "BVD Bovin non IPI")</p> <p>Cas des veaux issus de femelles gestantes à la date d'introduction : PCR (prélèvement sanguin ou cartilage auriculaire avec bouton TST), sauf si cette femelle est connue séronégative à plus de 6 mois de gestation</p>		
PARATUBERCULOSE	Bovin de moins de 12 mois : en raison de l'absence de technique d'analyse sur le bovin , analyse sur la mère recommandée : Sérologie Elisa individuelle sur le sang		
	Femelle avant premier vêlage ou mâle reproducteur, de plus de 12 mois d'âge : PCR sur bouse recommandée		
	Femelle ayant vêlé au moins une fois : sérologie Elisa individuelle sur le sang recommandée		
NEOSPOROSE	<p>Femelle (quel que soit l'âge) : sérologie Individuelle recommandée</p> <p>Cas des mâles reproducteurs (bovins de plus de 6 mois destinés à la reproduction) : sérologie individuelle recommandée (animal séropositif présente une baisse de fertilité)</p>		

(1) Liste des 24 départements en prophylaxie annuelle ou biannuelle ou à risque : 08 Ardennes, 09 Ariège, 13 Bouches du Rhône, 14 Calvados, 16 Charente, 17 Charente Maritime, 19 Corrèze, 2A Corse du Sud, 2B Haute Corse, 21 Côtes d'Or, 24 Dordogne, 26 Drôme, 30 Gard, 31 Haute-Garonne, 32 Gers, 33 Gironde, 34 Hérault, 40 Landes, 46 Lot, 47 Lot et Garonne, 61 Orne, 64 Pyrénées Atlantique, 66 Pyrénées Orientales, 82 Tarn et Garonne, 87 Haute-Vienne

(2) Analyse recommandée chez le vendeur pour les bovins d'origine 22/29/35 ou 56. Pour les bovins d'origine autre que la Bretagne, analyse recommandée à l'introduction lors de la période d'isolement. Pour les mâles reproducteurs, en plus de l'appellation "BVD Bovin non IPI", un résultat sérologique négatif est recommandé (pour éviter le risque de transmission du virus BVD par le sperme).

Suite à une demande préalable, GDS Bretagne effectue le remboursement à l'éleveur conformément aux dispositions de la carte de services des analyses réalisées dans les 30 jours :

- suivant l'introduction des bovins non bretons et des veaux de femelles gestantes
- avant la vente pour les bovins bretons vendus en Bretagne.